

**GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

*Député bruxellois*

**Interpellation de Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Député, adressée à Mme. Barbara TRACHTE, Ministre-présidente, en charge de la Fonction publique**

**Objet : les différentes évolutions relatives aux mécanismes de contrôle interne de l'administration et de contrôle d'octroi des subventions**

Madame la Ministre-présidente,

Il y a quelques mois, j'ai eu l'occasion de vous interroger sur les évolutions des mécanismes de contrôle interne au sein de l'administration de la COCOF ainsi que du contrôle d'octroi des subventions. C'était là une opportunité pour faire le point sur ce qui avait été fait et sur ce qu'il restait encore à faire. Et je dois dire que visiblement, beaucoup restait à faire.

C'est pourquoi je me permets aujourd'hui, Madame la Ministre-présidente, de revenir avec vous sur le sujet afin de voir justement ce qui a été ou non accompli depuis lors.

Vous indiquiez notamment que le Service juridique était alors occupé à rédiger un arrêté afin de préciser les modalités et les principales phases du contrôle interne. Il était prévu qu'il soit soumis au Collège en première lecture avant les vacances d'été.

Je souhaitais donc savoir si cet arrêté a bien été examiné en première lecture avant l'été et si oui, a-t-il été adopté ? Dans le cas contraire, quelles raisons expliqueraient un rejet de cet arrêté de la part du Collège ?

Vous expliquiez également que malgré que des procédures de recrutement aient été effectuées à plusieurs reprises, l'administration a dû faire face à une réelle difficulté à embaucher du personnel. Les services compétents avaient donc à nouveau lancé une campagne de recrutement, notamment via les réseaux sociaux. Ainsi donc, le personnel manquant a-t-il été recruté à l'heure actuelle ou est-il en bonne voie de l'être ?

Vous évoquiez la possibilité d'avoir recours à de la consultance externe face aux problèmes de recrutement. Est-ce toujours une possibilité à l'étude à l'heure actuelle ? Si oui, à combien s'élève le montant alloué par la COCOF pour ce faire et est-ce toujours considéré comme une solution provisoire ou devons-nous nous attendre, au contraire, à ce qu'elle s'inscrive dans la durée ?

Il était prévu que la Direction des Ressources humaines se penche sur l'élaboration d'un parcours de formation pour l'entrée en fonction des agents chargés de la comptabilité, de manière générale, et du contrôle des subventions en particulier. L'élaboration de ce parcours

de formation est-elle à l'heure actuelle achevée et est-il déjà entré en vigueur ? Des retours positifs ont-ils été observés ?

Concernant le projet de décret relatif aux subventions facultatives, pourriez-vous, je vous prie, Madame la Ministre-présidente, nous indiquer où en sont les avancées du groupe de travail commun COCOF-COCOM chargé de se pencher sur la question ?

Le « Memento des aspects comptables » qui détaille la procédure d'octroi des subventions facultatives était, lors de ma dernière question sur le sujet, en cours de révision. L'est-il toujours à l'heure actuelle ou sa révision est-elle achevée ? L'idée de supprimer certains formulaires afin de simplifier la gestion des dossiers et de digitaliser les procédures a-t-elle été appliquée pour la révision de ce Memento ?

Un autre groupe de travail était quant à lui chargé de faire en sorte que l'utilisation de l'outil SubAssocs soit harmonisée au sein de l'administration. Là aussi, où en sont les avancées de ce groupe de travail ?

Enfin, d'autres initiatives allant dans le sens d'une meilleure gestion de l'administration et de l'octroi de subventions ont-elles entre-temps été prises ou sont en cours d'étude ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN  
Député